



SÛR ET DURABLE

INFO-RETRAITE

PRINTEMPS 2026

VOLUME 11

2

Votre conseil des fiduciaires

3

Message du conseil des fiduciaires

4-5

À combien pourrait s'élever
votre future pension?

6

Comment vos prestations
s'accroissent

7

L'Assemblée annuelle
d'information de cette année

8

L'Assemblée annuelle
d'information de l'année passée

Expansion des bureaux

9

Le temps d'une pause

10-11

Mise à jour sur les placements

12

Modifications aux documents
constitutifs

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR...

Coup d'œil sur le contenu du bulletin.

À COMBIEN POURRAIT S'ÉLEVER VOTRE FUTURE PENSION?

Découvrez comment obtenir rapidement
une estimation de votre future pension
grâce au calculateur d'estimation de
pension en ligne. Consultez les pages 4 et 5.



ÉTAT FINANCIER DU RÉGIME

LE RÉGIME EST
CAPITALISÉ À

137,7 %*

* Coefficient de capitalisation
du groupe avec entrants

RENDEMENT DES
PLACEMENTS SUR
QUATRE ANS

6,47 %

Vous trouverez plus
d'informations sur les
placements du Régime de
retraite de CES aux pages
10 et 11.

VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Tom Maston
Président

Matt Hiltz
Vice-président

Paula Doucet
Fiduciaire

Mark Gaudet
Fiduciaire

Catherine Little
Fiduciaire

Richard Luton
Fiduciaire

Ben Mersereau
Fiduciaire

Susie Proulx-Daigle
Fiduciaire

Marilyn Quinn
Fiduciaire

Lisa Watters
Fiduciaire

Debbie Carpenter
Observatrice

Leigh Sprague
Observateur

OBLIGATIONS FIDUCIAIRES

Les fiduciaires nommés au conseil ont une obligation fiduciaire à l'égard du Régime, ce qui signifie qu'ils **doivent agir en tout temps dans l'intérêt du Régime de retraite de CES et de ses participants** dans le cadre de l'administration des affaires du Régime. Ils ne représentent pas la partie qui les a nommés.

Les fiduciaires se voient confier les biens d'un tiers. Dans ce cas, il s'agit des fonds destinés aux pensions des participants du Régime de retraite de CES. Ils sont tenus par la loi de faire passer les intérêts du Régime et de ses participants avant les leurs. Ils doivent aussi se comporter en fonction des normes les plus élevées d'intégrité, d'honnêteté, d'indépendance, d'équité, d'ouverture et de compétence.

L'exercice non approprié de son obligation fiduciaire, notamment la divulgation ou le règlement des conflits d'intérêts, par un fiduciaire peut entraîner des mesures disciplinaires.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est publié au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (également connu sous le nom de Régime de retraite de CES ou CES). En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le Texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.





Message du conseil des fiduciaires

Le 26 mars 2026

En novembre 2025, nous avons reçu une lettre du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, du Syndicat du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Nouveau-Brunswick (collectivement, les parties) recommandant des modifications aux règles du Régime en matière de retraite anticipée. Ces modifications auraient un impact positif sur les règles de retraite anticipée du Régime pour les années de service accumulées à l'avenir, et le coût de cette modification des prestations serait financé par une modification du taux de cotisation répartie à parts égales entre les employeurs et les employés.

Nous travaillons sans relâche avec les parties, la surintendante des pensions, ainsi que les différents fournisseurs de services du Régime (à savoir les fournisseurs de services actuariels, juridiques et d'administration du Régime) en vue de la mise en œuvre de ces modifications. Au cours des prochains mois, nous publierons toutes les mises à jour sur le site Web du Régime.

Nous vous invitons à consulter le site cesnb.ca pour obtenir les informations les plus récentes et les plus précises.

À COMBIEN POURRAIT S'ÉLEVER VOTRE FUTURE PENSION?

Vous travaillez fort, sachant que vous construisez votre future pension. Votre conseil des fiduciaires travaille également pour s'assurer que le fonds de pension du Régime de retraite de CES fonctionne bien afin veiller à offrir une retraite sécurisée pour les participants comme vous. Vous pouvez avoir confiance que votre fonds de pension est en bonne santé, avec un niveau de provisionnement de 137,7 %*. Passons maintenant à la question suivante : quand prendre votre retraite.

En plus de prendre en compte vos revenus futurs provenant d'autres sources comme le Régime de pensions du Canada (RPC), vous voudrez savoir combien le Régime de retraite de CES vous versera après vos années de cotisations.

*Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants

LE CALCULATEUR D'ESTIMATION DE PENSION EN LIGNE DE VESTCOR EST LÀ POUR VOUS AIDER!



Résultats immédiats

Utilisable à tout moment, n'importe où



Aucun formulaire à remplir et à renvoyer

Rapide et facile



[VESTCOR.ORG/CALCULATEURS](https://vestcor.org/calculateurs)

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR COMMENCER?

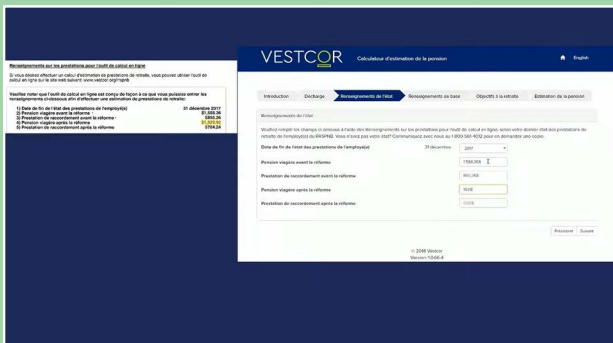
Vous pouvez accéder au calculateur d'estimation de pension en ligne en visitant vestcor.org/calculateurs.

Pour utiliser le calculateur d'estimation de pension en ligne, vous aurez besoin de l'un de vos états annuels des prestations de retraite de l'employé, qui comprend une section avec les chiffres que vous devrez spécifiquement saisir dans le calculateur en ligne. Votre état le plus récent vous donnera les résultats les plus précis, mais une version antérieure peut également être utilisée. Vous pouvez vous attendre à recevoir votre prochain état cet été.

Maintenant, il vous suffit de suivre les étapes dans le calculateur, en saisissant les informations telles qu'elles sont demandées. Le résultat final comprend une estimation de votre pension mensuelle. Si vous saisissez un âge de départ à la retraite inférieur à 65 ans (l'âge normal de la retraite pour le Régime), le calcul inclut votre prestation de raccordement estimée jusqu'à 65 ans—il s'agit d'une prestation supplémentaire versée par le Régime pour vous aider jusqu'à ce que vous ayez droit à une prestation non-réduite du RPC à 65 ans.

BESOIN D'UN PEU PLUS D'AIDE?

Numérisez le code à droite ou visitez vestcor.org/calculateurs pour un guide étape par étape sur l'utilisation du calculateur.



Vous n'avez pas une copie de votre état? Contactez l'équipe des services aux participants de Vestcor au 1-800-561-4012 ou à info@vestcor.org pour demander une copie.

COMMENT VOS PRESTATIONS S'ACCROISSENT

NIVEAU DE PROVISIONNEMENT
137,7 %

Le Régime de retraite de CES jouit d'une excellente santé financière, avec un coefficient de capitalisation du groupe avec entrants de 137,7 %.

Vous vous demandez peut-être comment le conseil détermine la façon de convertir ce résultat financier positif en prestations améliorées pour les cotisants actifs et les participants retraités. Vous serez peut-être surpris d'apprendre que le rajustement au coût de la vie (RCV) n'est qu'une des nombreuses améliorations apportées aux participants. Ces améliorations des prestations sont appelées « étapes ».

ÉTAPE 1



LE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE (RCV) EST ACCORDÉ.



ÉTAPES 2 À 4



Les étapes 2 à 4 permettent d'améliorer encore davantage les prestations des participants, mais sont un peu plus complexes.

Découvrez les mesures qui favorisent l'amélioration des prestations lorsque le Régime jouit d'une solide assise financière en regardant la vidéo disponible sur cesnb.ca/etapes ou en numérisant le code ci-dessous avec votre appareil mobile.



DEPUIS 2017...

Le Régime de retraite de CES est en mesure d'accorder les étapes 1 à 4 à chaque année.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DE CETTE ANNÉE



QUAND?

DÉCOUVREZ VOTRE RÉGIME AVEC CEUX QUI LE CONNAISSENT LE MIEUX!

LE 18 NOVEMBRE 2026 À 19 H (HEURE NORMALE DE L'ATLANTIQUE)

OÙ?

EN LIGNE VIA WEBÉMISSION

Tous les participants du Régime, que vous cotisez activement, soyez retraité, ayez différé votre pension ou soyez un survivant ou bénéficiaire.

QUI?

Inscrivez-vous pour recevoir des rappels à cesnb.ca/aai2026.

Une invitation officielle vous sera envoyée à l'approche de l'assemblée.

POURQUOI PARTICIPER?

Rejoignez le conseil des fiduciaires et les principaux fournisseurs de services du Régime pour recevoir des :



mises à jour et des informations clés sur le rendement et la gestion du Régime,



faits et des renseignements importants pour vous aider à mieux comprendre vos prestations de retraite, que vous cotisez au Régime ou que vous recevez une pension,



réponses à vos questions à la source. Discutez avec le conseil des fiduciaires et les fournisseurs de services, qui répondront à vos questions en direct.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DE L'ANNÉE PASSÉE

L'Assemblée annuelle d'information de 2025 a eu lieu virtuellement le 19 novembre.

La réunion a débuté par une allocution d'ouverture de **Tom Maston, président du conseil du Régime de retraite de CES**, suivie de présentations détaillées des fournisseurs de services du Régime.

Ensuite, **Yves Plourde, l'actuaire indépendant du Régime chez TELUS Santé**, a présenté un rapport sur la santé financière du Régime. Il a expliqué comment les finances du Régime de retraite de CES sont évaluées et a réaffirmé que le Régime reste en excellente santé, qu'il devrait poursuivre sur cette lancée et qu'il sera bien préparé à faire face aux inévitables aléas.

Sean Hewitt, président et chef de la direction de Vestcor, a conclu les présentations en exposant le rôle de Vestcor dans la gestion des placements et les services d'administration des pensions pour le Régime. Il a passé en revue les excellents résultats de placement du Régime en 2024 et a souligné la structure rentable de Vestcor, ainsi que la manière dont ces économies permettent de conserver davantage de fonds au sein du Régime, au bénéfice des participants.

L'assemblée s'est terminée par une séance de questions-réponses entre les participants, le conseil des fiduciaires et les fournisseurs de services du Régime. Vous pouvez visionner l'enregistrement de l'intégralité de l'assemblée ou de courtes vidéos des moments forts en vous rendant sur cesnb.ca/aai2025 ou en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile.



EXPANSION DES BUREAUX

Il est plus facile que jamais pour les participants d'accéder aux services en personne.

Notre fournisseur de services administratifs et gestionnaire de placements, Vestcor, a récemment agrandi ses bureaux. Toujours situé au 140, rue Carleton au centre-ville de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, les participants qui souhaitent rencontrer l'équipe des services aux participants de Vestcor peuvent désormais la trouver au **rez-de-chaussée**. Il suffit de suivre la signalisation. L'équipe serviable de Vestcor est maintenant plus accessible que jamais!

Vous pouvez également joindre Vestcor par courriel à l'adresse info@vestcor.org ou par téléphone sans frais au Canada au 1-800-561-4012. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 30.

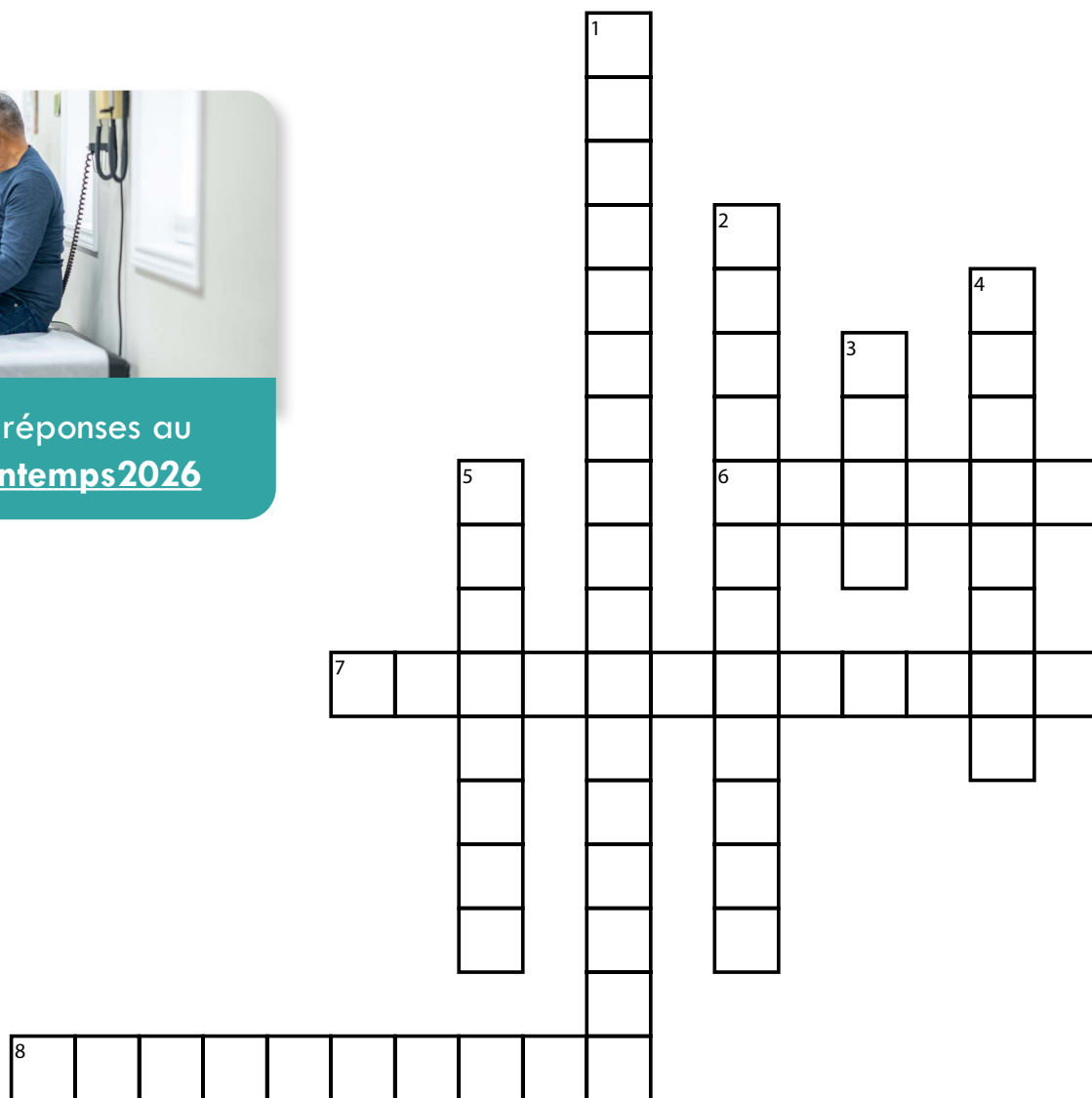


LE TEMPS D'UNE PAUSE

Lisez le bulletin pour vous aider à remplir les mots croisés!



Vérifiez vos réponses au cesnb.ca/printemps2026



VERTICALEMENT

1. Visitez vestcor.org/ _____ pour consulter les mises à jour trimestrielles du marché.
2. Le fonds du Régime de retraite de CES a enregistré une _____ nette de 246,9 millions de dollars depuis le 31 décembre 2024.
3. Pour utiliser le calculateur en ligne, assurez-vous d'avoir une copie de votre _____ des prestations de retraite de l'employé à portée de main.
4. L'Assemblée annuelle d'information du Régime de retraite de CES 2026 se tiendra le 18 _____ 2026.
5. Vous pouvez trouver le fournisseur des services administratifs du Régime, Vestcor, au rez-de-chaussée du 140, rue _____ à Fredericton, au N.-B.

HORIZONTALEMENT

6. Le conseil est en mesure d'accorder chaque année une série d'améliorations des prestations, en fonction de la situation financière du régime. Ces améliorations des prestations sont appelées « _____ ».
7. Estimez votre pension future en visitant vestcor.org/ _____.
8. Les membres du conseil des fiduciaires du Régime de retraite de CES ont un devoir _____ d'agir dans le meilleur intérêt du Régime et de ses participants.

MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

APERÇU DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2025

P O I N T S S A I L L A N T S

RENDEMENT DES PLACEMENTS
DU RÉGIME DE RETRAITE DE
CES EN 2025
7,53 %
AU 31 DÉC. 2025
(BRUT)

AUGMENTATION NETTE DE
246,9
MILLIONS DE DOLLARS
DEPUIS LE 31 DÉC. 2024

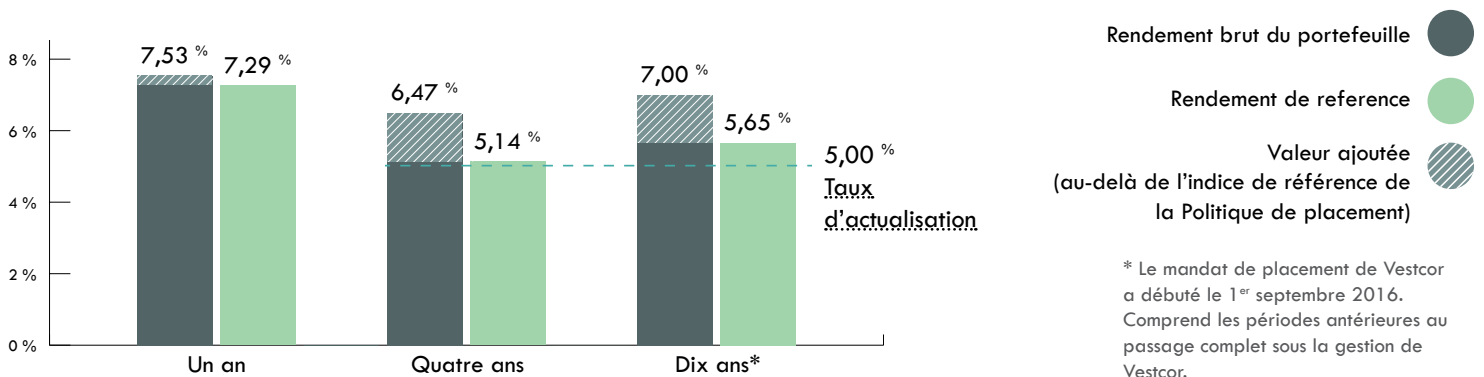
ACTIFS DE PLACEMENT SE
CHIFFRENT À
3,611
MILLIARDS DE DOLLARS

RENDEMENT SUR QUATRE
ANS DU RÉGIME DE RETRAITE
DE CES
6,47 %
(BRUT)

Points principaux

- 2025 a été une autre année favorable aux placements, mais la concentration est un problème croissant sur les marchés américains.
- En 2025, le rendement des placements correspondait presque exactement à la somme des pensions, des remboursements et des dépenses versés par le Régime de retraite de CES au cours de l'année.

RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2025)



Nous avons le plaisir de vous annoncer que les placements du Régime ont généré un rendement solide de 7,53 % pour l'année 2025. Le portefeuille de placements a également réussi à surpasser son indice de référence après prise en compte des frais de placement, et ce malgré un profil de risque plus modéré.

À long terme, tant le taux de rendement annualisé sur quatre ans, de 6,47 %, que celui sur dix ans, de 7,00 %, continuent de dépasser les rendements de référence respectifs de 5,14 % et 5,65 %, se maintenant ainsi au-dessus du taux d'actualisation de 5,00 % recommandé par l'actuaire indépendant du Régime et approuvé par le conseil des fiduciaires. Cette solide performance a été obtenue tout en prenant moins de risques de placement que la plupart des autres régimes de retraite canadiens comparables.

Recherchez les termes soulignés en pointillés dans cette mise à jour sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au Régime de retraite de CES en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.



MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

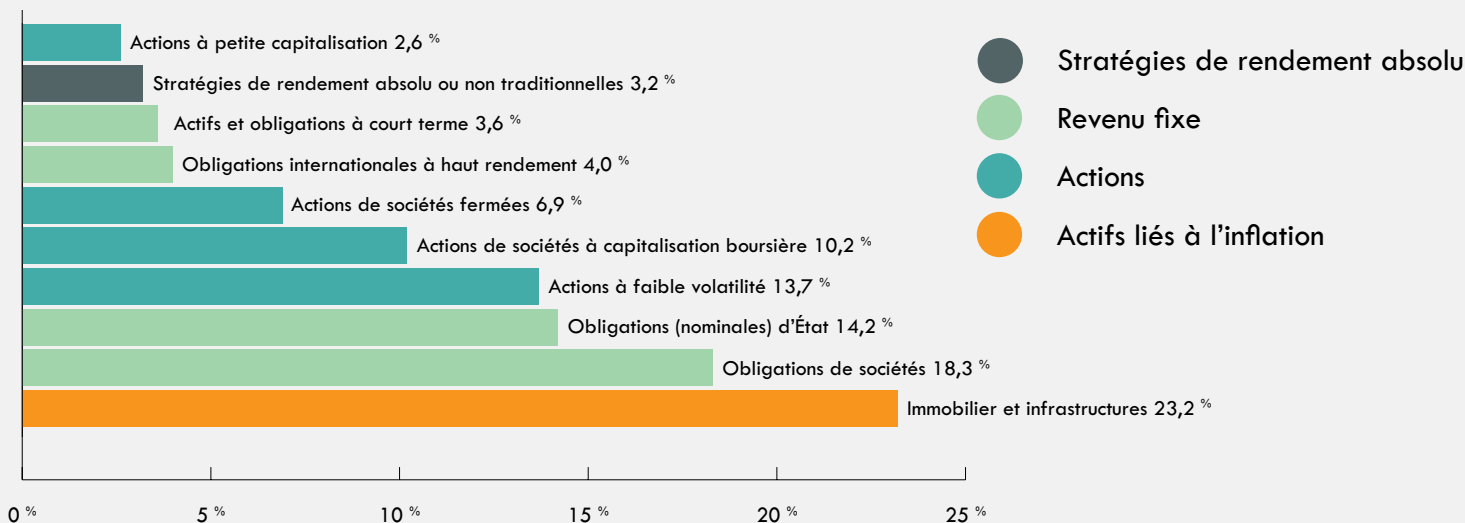
APERÇU DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du Régime de retraite de CES au 31 décembre 2025 s'élevait à 3,611 milliards de dollars, soit une augmentation de 246,9 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2024.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Le graphique ci-dessous indique la composition de l'actif au 31 décembre 2025 et illustre le degré de diversification des actifs de placement du Régime.



La Politique de placement du Régime de retraite de CES est examinée par le conseil des fiduciaires sur une base annuelle, et les placements du Régime sont présentement en transition vers la composition cible. De plus amples renseignements sur les politiques du conseil se trouvent dans l'Énoncé des politiques de placement disponible à cesnb.ca, sous « À propos du Régime de retraite de CES », puis « Documents constitutifs ».

APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Malgré la volatilité observée lors des événements du « jour de la libération » en avril, l'année s'est avérée solide pour les marchés des actions mondiaux. Même avec la politique « les États-Unis d'abord » menée par l'administration américaine actuelle, les actions mondiales ont largement surpassé les actions américaines au cours de l'année, et les actions canadiennes ont affiché des performances encore meilleures.

La concentration reste un problème pour le marché américain. À la fin de 2025, les actions des *Magnificent 7** représentaient plus d'un tiers d'un indice représentatif des actions américaines, tandis que les dix premières entreprises représentaient près de 40 % du marché. Selon certains critères, le marché américain est désormais plus concentré que le marché canadien.

Les événements géopolitiques restent une source d'incertitude importante pour les marchés financiers, certains risques auparavant latents s'étant concrétisés. Les conflits en cours en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, notamment la récente escalade impliquant l'Iran qui a eu un impact significatif sur les voies d'approvisionnement énergétique, ont jusqu'à présent été largement absorbés par les marchés avec des baisses modérées. En même temps, les pressions liées au rééquilibrage du commerce mondial et à la résilience des chaînes d'approvisionnement continuent de s'accumuler progressivement plutôt que de se manifester par des chocs ponctuels. De ce fait, la volatilité des marchés s'est accentuée après une hausse notable en début d'année, et les investisseurs auraient tout intérêt à gérer leurs risques avec prudence alors qu'ils poursuivent leur parcours jusqu'en 2026.

De plus amples informations, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, sont disponibles dans les mises à jour trimestrielles du marché fournies par Vestcor à l'adresse vestcor.org/miseajourdumarche.



* Alphabet, Amazon, Apple, Meta Platforms, Microsoft, Nvidia et Tesla



VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?
Contactez-nous à info@vestcor.org ou en composant le 1-800-561-4012.

MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs. Le conseil des fiduciaires aimerait vous informer de la modification qui a été faite auprès de la surintendante des pensions :

- Le Texte du Régime de retraite de CES a été modifié afin de prendre en compte le rajustement au coût de la vie (RCV, également appelé indexation) et les augmentations des prestations liées aux étapes 2 à 4 du plan d'utilisation de l'excédent de provisionnement au 1^{er} janvier 2026. Cette modification a été déposée auprès de la surintendante des pensions le 24 février 2026.

Les documents constitutifs du Régime de retraite de CES sont disponibles sur le site cesnb.ca; ils comprennent notamment la Politique de financement, l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de provisionnement, des cotisations et des prestations. La Politique de financement est accessible sur le site cesnb.ca/pf. Un résumé rapide de certaines des principales dispositions de la Politique de financement du Régime de retraite de CES est accessible à l'adresse cesnb.ca/spf.

RÉGIME DE RETRAITE DE CES

cesnb.ca

PAR ÉCRIT :

Conseil des fiduciaires du
Régime de retraite de CES
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

COURRIEL : info@cesnb.ca



@CBE-CES

ISBN 978-1-4605-4635-2